Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20261008-20261205-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-12-05

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 8 octobre 2026

OBJET : Aménagement du temps de travail des agents des services techniques

L'an deux mil vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 30septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LE CAER S.

Secrétaire de séance : BOIZARD L.

Monsieur le Maire rappelle que, lors de sa séance du 8 juillet, le Conseil Municipal avait accepté le nouvel aménagement d'horaire des agents des services techniques comme suit :

- Journée de 8 heures avec ½ j de repos par semaine ou 1 j de repos toutes les deux semaines.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a émis un avis favorable lors de sa séance du 24 septembre dernier pour une mise en place le 26 octobre 2026.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 octobre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,